



Newsletter d'octobre 2022

EDITO

Nous voilà au début d'un automne chaud, non pas dans nos maisons mais bien dans la rue ! La flambée des prix de l'énergie, incontrôlée pour le moment, remet en cause les bases du capitalisme néolibéral. Le manque d'investissements préventifs dans les bâtiments, les transports publics, dans la santé et l'éducation, rend notre société très fragile.

Il est clair que les luttes pour apaiser le climat et préserver le vivant sur la planète rejoignent les luttes pour la dignité humaine et l'accès de tous aux biens essentiels : un habitat économe en énergie, une alimentation saine, une mobilité partagée. Pour rendre ces objectifs atteignables, il faut **oser revoir les mécanismes de notre système économique actuel et remettre en question le modèle culturel** ; il est temps de ridiculiser les adeptes du jet privé et les défenseurs des SUV... Que la douceur remplace le bruit et la vitesse, que les milliers de gestes de solidarité citoyenne soient mis en valeur et que la fierté personnelle soit de contribuer au bien commun plutôt que d'acquiescer à un objet de plus.

Dans ce changement de valeurs, les générations « grands-parents » ont un rôle évident à jouer. Beaucoup d'entre nous ont traversé des périodes de sobriété et connaissent la nécessité de l'entraide.

Au boulot !

1. Actualités du mouvement

1.1. Participation à l'action « Code Rouge » le 8-9 octobre

Un groupe de Grands-Parents se joint à l'action de Code-rouge le week-end du 8/9 octobre prochain.

Il est prévu qu'une manifestation autorisée soit organisée le dimanche 9 octobre après midi, mais le lieu n'est pas encore annoncé. Nous l'annoncerons dès que possible (le samedi 8) sur notre agenda sur le site gpclimat.be.

1.2. « Trappen voor het Klimaat » : Parcours cycliste en Brabant wallon avec les Grootouders les 22 et 23 octobre



On vous en a déjà parlé ; les Grootouders ont réuni une trentaine de membres pour faire un tour de Flandre mobilisateur en vue d'alerter sur l'urgence d'un progrès à la future CoP27 en Egypte (début novembre).

[#TrappenvoorhetKlimaat - Grands-parents pour le climat \(grootoudersvoorhetklimaat.be\)](#)

Ce tour de Flandre se termine avec nous par un parcours en Brabant wallon. Nous allons les accueillir chaleureusement, échanger sur nos expériences et combats et nous en profitons pour mobiliser aussi dans nos communes.

Vous êtes invités à nous rejoindre de diverses façons :

- samedi 22 octobre à 14 h : à Court Saint Etienne (20 kms), au bar le 4/4 61x (rue Emile Henricot), pour une promenade sur les traces des inondations de 2021.
- samedi 22 de 15 à 17 h : à vélo de Court Saint Etienne à Nivelles et pour un parcours dans les rues de Nivelles.
- samedi 22 de 18 à 22 h : soirée à Nivelles où nous rencontrerons des personnalités politiques et d'autres associations, au resto « Le petit chemin » au 23b boulevard des Archers.
- dimanche 23 à 8 h 30 : pour rejoindre à vélo Nivelles à Bruxelles (45 kms, via le canal Bxl-Charleroi) : départ de la Grand Place de Nivelles

Nous pouvons vous loger « chez l'habitant » à Nivelles et environs.

Pour tout cela, veuillez-vous inscrire sur le formulaire :

[inscription Trappen voor het klimaat](#)

1.3. La Grande Manifestation nationale Climat du dimanche 23 octobre à Bruxelles



Elle est déjà sur votre AGENDA la grande manif annuelle où les Grands-Parents sont présents chaque année !

Il faut une présence massive des GPC encore cette année : rendez-vous au pied de la Tour des Finances au boulevard Botanique à Bruxelles à partir de 13 h. '

Un rappel sera envoyé dans la semaine précédant ce week-end chargé.

1.4. Et nous serons présents :

- A plusieurs congrès régionaux d'ENEO le 14 octobre (à Bruxelles, Liège, Charleroi) et le 22 octobre à Mouscron dans le cadre de la campagne « *Planète en danger, debout les aînés !* »
- **A la journée du Rassemblement wallon de luttes contre la pauvreté** le 17 octobre : [Accueil \(rwlp.be\)](http://rwlp.be)



Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP était venue en 2019, à un Midi du Climat, nous le dire déjà : il est grand temps de faire converger nos luttes !

1.5. Notre campagne 100 km/h sur autoroute : nous avons toujours besoin de vous

La mesure de limitation des vitesses sur autoroute est sur la table du Gouvernement wallon. Nous en parlons dans l'article qui suit. Mais elle loin d'être acceptée par les tous les partenaires gouvernementaux



Aussi, le travail de contagion culturelle doit se poursuivre. Merci à ceux qui nous ont déjà commandé des autocollants ; nous en avons réédité et donc allez-y ! Faites nous savoir combien vous en voulez. Un petit mail à gpc@gpclimat.be : pour un minimum de 10 autocollants, nous vous les envoyons par colis postal pour 1€/pièce. A partir de 50 exemplaires, le prix est de 60 cts/pièce

Merci pour votre soutien !

1.6. Suite de la visite à la ferme des Arondes : les contributions des GP Climat peuvent faire aboutir le projet !

Nous étions une dizaine de Grands-Parents à la Ferme des Arondes ce jeudi 15 septembre. Grâce à Floriane, membre de l'équipe qui porte le projet, et à Diane, représentant Terre en Vue, nous avons découvert et été séduits par les impacts les plus importants de ce projet :

- installation de 6 jeunes agriculteurs.trices
- conversion de 34 ha de terres conventionnelles en bio
- retrait de 34 h de la spéculation foncière
- préservation du sol et de la biodiversité
- renforcement de l'autonomie alimentaire de la région
- création d'emplois
- placement financier en faveur du climat et de l'environnement

Les acteurs de ce projet, soutenus par Terre en Vue, arrivent à la fin de la récolte de fonds. Il reste environ 22.000 € à récolter pour finaliser l'acquisition de la ferme, soit 34 ha de terres et le bâti, le tout se montant à 1.830.000 €. Ce serait formidable si Les Grands-Parents pour le Climat pouvaient permettre de clôturer cette récolte de fonds !

Pour soutenir ce projet, voir sur notre site : [soutenir Ferme des Arondes](#)

Vous trouverez également plus d'info sur :

www.terre-en-vue.be
www.fermedesarondes.be

2. Actualités Climat

2.1. « Le premier qui dit la vérité, ...il doit être exécuté » (Guy Béart)

Philippe Henry, Ministre du Climat en Région wallonne, a déposé sur la table de son gouvernement un projet de Plan climat actualisé qui vise à réduire les émissions de la région wallonne de 55 % d'ici à 2030, par rapport à 1990. Ceci pour être dans les clous imposés par la Commission européenne.

Le plan s'inspire en partie des propositions émises par un panel de citoyens qui a travaillé l'an passé de façon intense. Il avance des mesures de réduction des consommations qui paraissent de grand bon sens. Et une des premières concerne la limitation des vitesses sur autoroutes et en agglomération.

Malgré la prudence du Ministre, disant qu'il était prêt à discuter chaque proposition pour autant que l'objectif pouvait être atteint, il a reçu immédiatement sa volée de bois vert. Le lendemain, les présidents du MR et du PS, en chœur, rejetaient la mesure de limitation des vitesses, évoquant la nécessité de « ne pas embêter les gens ».

Triste lâcheté ? Populisme ? Manoeuvre pré-électorale ? Le chroniqueur de la RTBF, Bertrand Henne a réagi dans sa chronique du 12/09 sur La Première : « *La répartition des efforts "embêtants" pour sortir des énergies fossiles doit être la plus juste mais faire croire qu'on pourra arriver à relever le défi le plus important de la civilisation humaine sans "ennuyer la population", sans "embêter les gens" ou à la limite juste quelques milliardaires est au mieux une illusion au pire un mensonge.* ».

Le problème vient aussi du fait que les autres mesures du plan qui portaient sur la rénovation des logements ou les investissements en transports publics, ou encore la réduction des élevages bovins, sont passées inaperçues, suite à cette focalisation sur les atteintes à la « liberté automobile ».

Ambitieux, ce Plan Climat l'est. Mais sans doute pas encore assez car il nous reste peu de temps avant d'atteindre les objectifs climatiques d'ici 2030 : il n'est pas moins un quart mais moins cinq. Certains scientifiques de haut niveau ne nous disent-ils pas que les mesures prévues pour 2050 devraient l'être désormais pour 2030 ?

Voilà pourquoi nous demandons de conclure un accord non partisan et ambitieux sur le climat, la biodiversité et la justice sociale. Des efforts équitablement répartis, des aides ciblées et des réformes structurelles profondes sont à même de susciter la cohésion sociale, cruciale en ces temps difficiles.

A l'inverse, poursuivre ce jeu de fléchettes visant ceux qui osent « dire la vérité » est irresponsable pour l'avenir de nos petits-enfants !

Cécile De Ryckel et Thérèse Snoy

2.2. Le TCE, un traité démodé et nocif !

Prendre des mesures pour limiter dès maintenant notre dépendance aux énergies fossiles constitue évidemment la priorité face à l'urgence climatique et sociale. Le

problème est qu'il existe un traité international, aussi discret que nocif, qui fait obstacle à l'action climatique des États. Son nom : TCE ou Traité sur la charte de l'énergie.

Le TCE est né dans les années 90 pour sécuriser l'accès de l'Occident à l'énergie suite à la chute du mur de Berlin. Il protège les investissements privés dans les énergies fossiles. En se référant à ce traité, des entreprises peuvent en appeler à des tribunaux d'arbitrage du TCE qui sont au-dessus des législations nationales, des droits humains ainsi que des autres traités internationaux, comme l'Accord de Paris sur le climat.

Son incompatibilité avec les engagements de l'UE étant devenue évidente, le TCE a fait l'objet d'une renégociation entre les États membres avec l'objectif annoncé de le « moderniser » pour qu'il soit en ligne avec les engagements climatiques des États. Ces négociations se sont achevées en juin dernier avec un nouveau texte qui sera peut-être adopté le 22 novembre, lors de la conférence annuelle des parties prenantes du traité. Mais dans cet article ["Sortir du traité de la charte de l'énergie"](#) le CNCD explique bien pourquoi ce nouvel accord reste incompatible avec l'urgence climatique.

La Belgique devra se prononcer sur cette version modernisée du TCE dans les prochaines semaines au Conseil européen. Si le gouvernement veut encore sauver les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il n'a d'autre choix que de rejoindre les pays (France, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Pologne) qui ont déjà demandé à la Commission de coordonner une sortie rapide du TCE. A ce jour, seuls deux partis de la majorité au gouvernement fédéral se sont prononcés pour une sortie du TCE : Ecolo et Groen.

Affaire à suivre de près donc.

2.3. L'accord intra belge sur le « Burden Sharing »

Une bonne nouvelle.

Les 3 Régions et le fédéral se sont enfin mis d'accord sur le partage des efforts à faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Voici le communiqué de la Coalition Climat :

La Coalition Climat se réjouit de l'accord survenu aujourd'hui entre les trois Régions et le Fédéral dans le cadre du Burden Sharing. Elle rappelle toutefois que cette avancée n'est encore qu'une première étape dans un processus important pour la lutte contre le dérèglement climatique. La Coalition Climat attend désormais des décideurs politiques des choix concrets, coordonnés et ambitieux.

Les ministres flamand, wallon, bruxellois et fédéral compétents pour l'environnement, le climat et l'énergie annoncent cette après-midi être parvenus à un accord de principe sur plusieurs dossiers importants dans le cadre du Burden sharing. Cet accord, se réjouit la Coalition Climat, met fin à des années d'attente. "Enfin, nous avons un début d'accord sur la manière dont les Régions et le Fédéral vont se répartir les efforts climatiques." explique le Président de la Coalition Climat, Nicolas VAN NUFFEL.

La manière dont pouvait être répartie l'importante manne financière des revenus issus du marché carbone européen (revenus ETS) était, jusqu'à présent, bloquée. L'accord survenu cette après-midi permettra à la Belgique d'enfin ventiler ces moyens. La Coalition Climat insiste : "Cet argent doit être directement consacré à la lutte contre le dérèglement climatique et la précarisation des citoyennes et des citoyens. Il doit financer les mesures clés comme la rénovation des bâtiments (particulièrement pour les familles les plus précarisées), un plan massif de mobilité, des investissements conséquents dans les énergies renouvelables..." soutient le Président de la Coalition Climat, Nicolas VAN NUFFEL. "Nous appelons tous les gouvernements à travailler ensemble, sur base de cet accord, pour avancer rapidement sur la révision du Plan National Energie-Climat."

Les négociations ne sont pas finies. De nombreuses avancées sont encore à faire. Notamment en ce qui concerne l'ambition de la Belgique. Ainsi, la Coalition Climat appelle la Flandre à faire sa part du contrat et augmenter son objectif à -47%, en ligne avec l'objectif européen.

Par ailleurs, l'engagement sur le financement climat est un bon signal, notamment en amont de la COP27 qui s'annonce décisive sur cet enjeu. Cependant, l'effort de la Belgique en matière de solidarité internationale reste encore largement en deçà des moyens qui sont les siens. Notre pays pourrait faire plus et mieux.

L'été que nous venons de vivre, la crise énergétique, l'impact sur les citoyennes et les citoyens belges prouvent que la lutte contre le dérèglement climatique doit être rapidement renforcée. La Belgique peut être un acteur clé dans ce combat.

C'est pour le rappeler aux différents gouvernements que la Coalition Climat organise la grande marche pour le climat du 23 octobre prochain.

2.4. SLOWHEAT : réchauffer les corps plutôt que l'air et les murs

Urgence climatique et prix de l'énergie : tout concourt pour inciter ou obliger au changement. Comme le chauffage représente 83 % de l'énergie consommée dans les logements et qu'il faudra réduire cette consommation par 7 (!), deux chercheurs de l'UCL ont initié une recherche, complémentaire à la rénovation du bâti. Référence au confort plutôt qu'à la température.



Le projet bruxellois *Slowheat*, financé par Innoviris, associe des citoyens, Habitat et participation, l'Igeat de l'ULB,... : une trentaine de personnes actives dans une recherche visant dans quelles mesure et conditions on peut réduire l'utilisation de la chaleur externe.

Des risques pour la santé ? Les recherches montrent que le corps humain s'adapte bien à des températures plus basses (qui s'avèrent même favorables contre certaines maladies chroniques). Et une bonne ventilation, même en hiver, est indispensable aux bâtiments.

Les participants ont l'hiver dernier déjà expérimenté différentes pratiques autour de la perception du confort thermique et de moyens de chauffage simples.

Bonne nouvelle : les consommations de chauffage sont réduites en moyenne de 50 % (de 30 à 90%).

Si les conclusions de cette recherche ne seront publiées qu'en octobre 2023, une première version est prévue pour cet automne 2022 : premières clés pour devenir plus résilients face à la crise énergétique.

Cécile Fontaine

Lien vers le texte complet sur le site GPC : [ICI](#).

3. Et moi je fais quoi ?

3.1. Je réussis mon compost !



Après quelques années d'essais infructueux, j'ai enfin du bon compost dans mon petit jardin...

C'est en m'attachant à l'origine latine du mot « compost » que j'ai changé mon fusil d'épaule : « compositus » se traduit par « mélangé », « mêlé ».

Donc, j'ai mélangé...et enfin réussi ! Voir la suite sur notre site :

[Je réussis mon compost](#)

Témoignage de Cécile Honhon

3.2. Je partage mon énergie : témoignage d'un Bruxellois

Je partage mon énergie avec une charmante voisine. C'est démarré ; ma voisine (Marie = nom d'emprunt) ayant suivi une formation à Bruxelles Environnement m'a proposé d'étudier le principe de la « communauté d'énergie ». Pourquoi pas ?

Si la commune de Stockel ¹ étudie cette éventualité et si la commune de Ganshoren, par dérogation, a déjà un projet qui fonctionne depuis des mois, **pourquoi pas moi... ?**

A l'instar d'autres propriétaires de l'immeuble, j'ai des panneaux solaires sur le toit qui renvoient l'électricité dans le réseau lorsque je suis en vacances ou lorsque, le soleil étant trop présent, je ne parviens pas à l'utiliser en totalité.

Marie a tout prévu et préparé le dossier : pour me convaincre, elle m'a orienté vers le site de Bruxelles-Environnement ², qui décrit complètement les intérêts du partage, ainsi que la procédure.

¹ [Stockel : A Stockel, une autre manière de consommer l'énergie - Le Soir](#)

² <https://environnement.brussels/thematiques/batiment-et-energie/energie-verte/partage-deelectricite-mutualiser-lenergie-renouvelable-locale>

En résumé : Que faut-il faire ?

1) Prendre contact avec un facilitateur ³ (Marie l'a déjà fait).

Vrai de vrai, il facilite grandement, en répondant du jour au lendemain aux inévitables questions des deux parties et en soutenant les projets, même aussi petits que le nôtre.

2) Etablir un contrat entre le producteur (Paul) et le consommateur (Marie) :

a. Nous établissons un contrat entre pairs pour une durée d'un an, mais il est possible d'attendre le contrat type du facilitateur dont le texte n'est pas encore complètement validé par Bruxelles Environnement.

b. Le prix moyen de revente de pair à pair s'établit entre 7 à 10 cents/ kWh (chiffres fournis par le facilitateur) mais cela peut se négocier entre les parties.

c. Les frais de réseau sont nuls pour les contrats de « pair à pair ».

d. Le revenu de la production d'énergie « vendue » doit être repris dans les revenus non déclarés aux impôts pour le producteur (Paul).

3) installation technique : afin d'établir la communication entre les deux compteurs, il y a lieu, bien entendu, de changer le compteur du consommateur (Marie) ; ce compteur communicant est à installer par Sibelga ⁴.

4) Et, finalement, nous devons signer un contrat avec Sibelga qui valide le fait que les deux parties s'engagent à faire du « partage d'énergie ».

5) Marie et moi, ferons le bilan au bout d'un an.

Je ne peux vous en dire plus ; la procédure est en cours et Marie et moi sommes en attente du compteur « consommateur » à installer par Sibelga.

Vous désirez plus d'infos sur l'autoconsommation ; consultez le site français [Info Durable](#).

La Wallonie a prévu le même genre de système par un décret sur le partage d'énergie mais les arrêtés d'application se font attendre !

Affaire à suivre ...

Paul Duhoux

4. Invitation à contribution des membres

Vous qui nous lisez, vous avez peut-être des informations, des articles, des expériences qu'il vous semble utile de diffuser auprès des membres et sympathisants de Grands-parents pour le climat.

Si c'est le cas, envoyez votre proposition à gpc@gpclimat.be.

³ <https://environnement.brussels/news/un-nouveau-facilitateur-pour-le-partage-denergie>

⁴ Adresse mail de sibelga : acc-czv@sibelga.be dédiée au partage d'énergie.

Le texte à publier dans la Newsletter sera court, il pourra renvoyer vers un article plus long. Merci d'indiquer sous quelle rubrique il vous paraît opportun de publier votre texte. Vous comprendrez qu'une sélection sera faite, car nos Newsletters doivent conserver un format limité et que l'actualité impose parfois des priorités.

Equipe de rédaction : Thérèse, Cécile F, Paul, Francis, Dominique, Michel, Cécile H.